

## Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance	plénière

Vendredi 23 décembre 2011 - 09 h 00 et 14 h 00 Rue du Lombard, 69 - Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

## Ordre du jour

- 1. Communications
- 2. Proposition d'ajustement du budget 2011 et proposition de budget initial 2012 du Parlement francophone bruxellois

50 (2011-2012) n°s 1 et 2

Rapporteuse: Mme Anne Herscovici

Discussion générale conjointe

Examen des tableaux

3. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 48 (2011-2012) n° 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 48 (2011-2012) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 48 (2011-2012) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 48 (2011-2012) n° 4

4. Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 49 (2011-2012) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 49 (2011-2012) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 49 (2011-2012) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 49 (2011-2012) n° 4

Rapporteurs : M. Éric Tomas et Mme Anne Herscovici Discussion générale conjointe Examen des articles, tableaux annexés et autres annexes

## 5. Questions d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11 h 00)

fixées à 14 h 00.

## 6. Votes

sur les points dont la discussion est terminée, à partir de 15 h 00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité)

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504.96.21